

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 22 octobre 2024

Sur convocation en date du 8 octobre 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 octobre 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

| | | |
|-------------------|-------------------|-------------------------------|
| MERLE EMMANUELLE | MORAND Alexis | LACOMBE Annick |
| BLANC Jean Luc | BRUNET Myriam | CHEVILLARD Jean Luc |
| Patrice JANODY | BURTIN Béatrice | JACQUEMET Rodolphe |
| CHATARD Kévin | VINIERE Michel | BILLOUD Jean-Louis |
| VEUILLET Philippe | BONHOURE Paola | THERMET Laure |
| MARION Isabelle | LAUPRETRE Patrick | MAZUE Joséphine |
| DAVID Magalie | MERLE Sandra | SCHUBERT Anja |
| BELQAID Zahira | JOSSERAND Raphaël | MOREAU DE SAINT MARTIN Claire |

Etaient excusés :

Catherine PERDRIX a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Meryl BURDY a donné pouvoir à Sandra MERLE

Etaient absents :

Emmanuel TAPONARD
Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**CONVENTION A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN
PLATEAU RALENTISSEUR ROUTE DE CRANGEAT**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux

Vu la délibération du 27 avril 2021 relative à la présentation de l'étude de sécurité et de mobilité

Vu la commission voirie et réseaux du 24 juin 2024 approuvant l'emplacement du plateau ralentisseur

Après avoir validé l'étude de sécurité et de mobilité sur Viriat, le Conseil municipal, lors de la séance du 27 avril 2021, a adopté la hiérarchisation des voiries proposées afin de maîtriser les flux de circulations. En fonction de la hiérarchisation des voiries, des typologies d'aménagement et de sécurisation ont été définies pour répondre aux objectifs suivants :

- améliorer la sécurité des sections bâties (cohabitation vie locale et circulations routières) et des carrefours accidentogènes (notamment Route Départementale/ Voie Communale)
- canaliser des circulations motorisées, et notamment des flux d'accès à la Commune et des itinéraires de transit traversant la Commune
- améliorer la crédibilité et l'adéquation des limitations de vitesse avec l'environnement et les fonctions de la voie
- développer des aménagements en faveur des modes actifs (vélos entre centre bourg et hameaux, piétons dans les hameaux) afin de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution, améliorer le cadre de vie et maîtriser l'usage et les flux des véhicules motorisés.

La sécurisation des entrées du village relève d'une volonté qui s'est traduite par l'installation de plusieurs plateaux :

- Rue des Anciens combattants à l'Est
- Route de Bourg au Sud
- Route des Greffets à l'ouest
- Et dans l'hyper centre

Ainsi, la commission voirie et réseaux a proposé l'implantation d'un plateau ralentisseur à l'entrée du village au Nord, un peu après le panneau d'agglomération 50km/h et à 300m du carrefour Thevenon

Or, la route de Crangeat fait partie du domaine public routier départemental de la RD29. Ainsi, pour effectuer des travaux, il convient d'établir une convention avec le Département. Cette convention relative à la création d'un plateau surélevé RD29 du PR 10+152 au PR10+164 dont un exemplaire est joint à la présente délibération définit les engagements réciproques de chacune des parties pour ce qui concerne les modalités de financement et d'exécution des études et travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Il est précisé que le financement de l'opération d'investissement est assuré en totalité par la Commune de Viriat, les crédits ayant été inscrits au budget 2024. Les travaux devraient commencer sous 6 mois.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- approuver les termes de la convention relative à la création d'un plateau surélevé RD29 du PR 10+152 au PR10+164 dont le projet est joint à la présente délibération
- autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,

Le Secrétaire de Séance,

Bernard PERRET

Emmanuelle MERLE

